

BPJEPS - Spécialité animateur mention Animation socio-éducative ou culturelle

Formation en alternance : encadrement et animation d'activités éducatives, sociales et culturelles

Le BPJEPS, spécialité animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle (ASEC), forme à la conception et à la mise en place de projets d'animation favorisant le lien social, l'inclusion et le développement des publics. Les diplômés interviennent auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de publics en situation de handicap, au sein de centres sociaux, maisons de quartier, associations, collectivités territoriales ou structures d'accueil de loisirs.

Informations officielles

Intitulé	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)
Spécialité	Animateur
Mention	Animation socio-éducative ou culturelle (ASEC)
Niveau	Niveau 4, équivalent Bac
Code RNCP	RNCP39926 — https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39926/
Certificateur	Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Début des parcours certifiants	30 novembre 2024
Échéance de l'enregistrement	29 novembre 2029

588 h

Durée centre

1 141 h (estimatif)

Durée entreprise

Modalités pédagogiques

Formation collective en présentiel

Avec accompagnement et adaptation individualisés

8 à 25

Nombre de participants

Le nombre de participants (8 à 25) est renseigné conformément aux indicateurs 2 et 3 du Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Chiffres clés de la formation

Données 2025, Educaterra

66 %

Taux d'obtention de la certification

59 %

Taux d'insertion professionnelle

41 %

Taux de poursuite d'études

Source : Forum

Programme, les blocs de compétences

- **BC01** : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC02** : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- **BC03** : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de la structure
- **BC04** : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

BPJEPS, spécialité animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle

Prérequis, admission, débouchés, tarifs

Prérequis et conditions d'accès à la formation

Exigences réglementaires

- **Secourisme** : être titulaire de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou équivalent en cours de validité (Sauveteur Secouriste du Travail, SST, par exemple)
- **Expérience en animation** : justifier d'une expérience d'animation ou socioculturelle d'au moins 200 heures, ou être titulaire du BAFA complet

Pièces administratives

- **Certificat médical** : certificat médical de non contre-indication datant de moins d'un an
- **Situation administrative** : être inscrit(e) à France Travail (ex-Pôle emploi) ou en recherche d'une alternance
- **Pièces à fournir** : curriculum vitae (CV), lettre de motivation, carte d'identité ou titre de séjour

Épreuves de sélection Educatterra

- **Tests de sélection Educatterra** : épreuve écrite, mise en situation professionnelle et entretien individuel de motivation, organisés par le coordinateur pédagogique

Educatterra accompagne ses candidats dans leur préparation aux tests de sélection pour maximiser leurs chances de réussite.

Processus d'admission

- **1. Inscription** : S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire du site Educatterra et télécharger un dossier de candidature.
- **2. Dossier de candidature** : Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété.
- **3. Vérification des prérequis** : Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection décrits ci-dessus.
- **4. Intégration** : Intégrer la session de formation après validation du dossier et des tests.

Métiers accessibles

- Animateur / Animatrice d'activités physiques et sportives pour tous
- Animateur socioculturel / Animatrice socioculturelle
- Directeur / Directrice d'accueil collectif de mineurs

Compétences professionnelles

- Responsabilité du projet d'animation au sein de la structure
- Encadrement de tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique
- Construction de progressions pédagogiques et accompagnement des publics dans leurs projets

BPJEPS, spécialité animateur, mention Animation socio-éducative ou culturelle

Organisation pédagogique, poursuites de parcours, tarifs

Rythme d'alternance

- Rythme d'alternance : 3 jours en centre de formation / 2 jours en entreprise
- Acquisition progressive des compétences professionnelles
- Mise en pratique immédiate des apprentissages auprès des publics accompagnés
- Accompagnement par un tuteur en entreprise et un référent pédagogique au centre
- Meilleure insertion professionnelle à l'issue de la formation

Moyens pédagogiques

- Salles équipées, vidéoprojecteurs
- Plateforme LMS et ressources numériques
- Matériel d'animation socioculturelle (jeux, supports pédagogiques)
- Structures d'accueil partenaires pour les mises en situation professionnelle

Modalités d'évaluation

- Épreuves certificatives organisées par le certificateur
- Mises en situation professionnelle
- Dossiers professionnels, entretien avec jury, démonstrations pédagogiques

Équivalences et passerelles

Des équivalences, dispenses ou allègements peuvent être accordés selon le parcours du candidat et les certifications déjà obtenues, conformément aux textes en vigueur relatifs au BPJEPS.

Poursuites d'études, suites de parcours

- DEJEPS, Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- DESJEPS, Diplôme d'État Supérieur Jeunesse, Éducation Populaire et Sport
- Certifications complémentaires ciblées
- Formations fédérales (mouvement sportif et associatif)
- Spécialisation en coordination de projets socioculturels ou direction de structure

Tarifs et financement

Contrat d'apprentissage (voie recommandée)

6 368 € pris en charge par l'OPCO de l'employeur

- 0 € restant à la charge de l'apprenti

Coût réel de la formation intégralement financé par l'OPCO de l'employeur. L'apprenti n'avance aucun frais pédagogique.

Financement individuel (personnel / CPF / France Travail)

Une formule adaptée à votre situation : le tarif varie selon votre profil, votre parcours et vos financements mobilisables (CPF, France Travail, paiement échelonné...). Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé.

→ contact@educaterra.fr

En contrat d'apprentissage, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur : ni l'apprenti ni l'entreprise n'avancent les frais pédagogiques. Educaterra accompagne employeurs et apprentis dans toutes les démarches. En cas de financement CPF, un délai de rétractation de 11 jours ouvrés s'applique.

"Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Educaterra étudie chaque situation avec son référent handicap pour définir les aménagements nécessaires."